

DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

BILAN DE LA 10E CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (18-30 OCTOBRE 2010) -

Les 193 Etats Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté un ensemble de textes qui vont permettre de relancer la coopération mondiale autour de la préservation de la nature et de la mise en valeur durable des ressources génétiques.

Depuis l'adoption, il y a 13 ans, du Protocole de Kyoto dans le domaine du changement climatique, c'est la première grande réussite des négociations environnementales internationales. A quelques semaines de la conférence de Cancun et dans la perspective du sommet de Rio plus 20, qui fera le bilan des avancées en matière d'environnement et de développement durable, c'est un signal positif très fort qui est envoyé à l'ensemble des Etats de la planète.

Trois textes majeurs ont ainsi été adoptés à Nagoya :

1 - Dix-huit ans après la signature de la Convention sur la diversité biologique, son troisième objectif trouve enfin sa traduction opérationnelle : un protocole juridiquement contraignant visant à mettre en place des règles d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation a été adopté. Fortement attendu par la France, le protocole de Nagoya est un texte ambitieux et équilibré, qui doit permettre de lutter contre la "bio piraterie".

2 - Simultanément, une nouvelle stratégie de mise en œuvre de la convention, destinée à stopper la perte de biodiversité mondiale a été adoptée. Elle comporte 20 objectifs chiffrés à la fois ambitieux et réalistes. Elle comporte notamment des éléments encourageant les Etats à intégrer dans leurs politiques la valorisation économique de la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.

3 - Enfin, une feuille de route sur l'évaluation des besoins de financement et la mobilisation des ressources financières permettant de mettre en œuvre cette stratégie a été adoptée. La France, par la voix de Chantal Jouanno, a annoncé, à cette occasion, des engagements forts pour le financement de la biodiversité.

La Conférence a aussi adopté une décision invitant l'assemblée générale des Nations unies à créer au plus vite un groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution de la biodiversité, une autre priorité française.

En marge de la conférence, la représentation française, qui incluait des parlementaires, et des représentants de la société civile, a participé à de nombreux évènements parallèles, notamment sur les villes, les océans, l'économie des écosystèmes.

2 NOVEMBRE 2010 - NAGOYA -

Source : Site franceonu.org